

Modalités du prêt –Exposition

Article 1 – Demande

Une demande écrite doit être adressée à gesteau@oieau.fr. Elle doit être accompagnée de la fiche de renseignement et de réservation (cf. formulaire 1).

Article 2 – Durée de prêt

2.1. L'exposition est prêtée pour une durée minimum de 6 jours à un maximum de 3 semaines, suivant le planning de circulation de l'exposition. Elle doit être empruntée dans son intégralité.

2.2. Les temps de transport et d'installation sont compris dans la durée du prêt.

2.3. L'exposition est prêtée uniquement à l'établissement en ayant fait la demande et ne peut être présentée dans un autre lieu que celui indiqué dans la demande de prêt/réservation (formulaire 1) pendant la durée du prêt.

Article 3 – Montant de location

3.1. Le prêt est gratuit.

3.2. Le transport et l'assurance de l'exposition sont à la charge de l'établissement.

Article 4 – Détérioration/perte

Toute détérioration d'une affiche pourra être facturée à l'établissement.

Article 5 – Sécurité

Le gardiennage de l'exposition est assuré par le preneur pendant toute la durée du prêt.

Article 6 – Transport

Le transport doit s'effectuer le jour du début et de la fin du prêt à la charge du preneur.

Article 7 – Formalisme de l'emprunt et du retour

Le jour de la récupération de l'exposition, après avoir procédé à un état des lieux d'entrée des éléments composant l'exposition (formulaire 3), le prêteur et le preneur signent un acte d'engagement (formulaire 2). Il officialise le prêt et fixe la date du retour. A la restitution de l'exposition, ce même acte est signé après vérification du bon état de l'exposition (formulaire 3). Une copie est adressée au preneur.



Avec le concours financier de la
Région Nouvelle-Aquitaine



Formulaire 1

Fiche de renseignements et de réservation de l'exposition

Merci de retourner cette fiche avec une lettre de demande à :

gesteau@oieau.fr

ou à **Office International de l'eau**

17 rue Edouard Chamberland

87 125 Limoges Cedex

Etablissement demandeur :

Responsable de l'établissement :

Adresse postale :
.....
.....
.....

Téléphone

Email

Type et objectif de la manifestation dans laquelle l'exposition sera présentée :

.....

Lieu dans lequel l'exposition sera présentée (hall, centre de documentation) :

.....

Date de réservation souhaitée :

Nom du représentant en charge de récupérer l'exposition :

Madame/Monsieur :

Si vous n'avez pas encore désigné de personne, merci de nous communiquer son nom au moins 1 semaine avant la date de récupération de l'exposition.



Avec le concours financier de la
Région Nouvelle-Aquitaine



Formulaire 2

Acte d'engagement

Article 1 – Objet

L'Office International de l'Eau, association de droit français, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est au 21 rue de Madrid, 75008 Paris - représentée par Éric TARDIEU, en sa qualité de Directeur Général met à la disposition de [nom du responsable de l'établissement] l'exposition itinérante « Les têtes de bassin versant, trésors d'eau douce en Nouvelle-Aquitaine » composée de 8 affiches réalisées par l'OIEau et ses partenaires, avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 – Etat des lieux

L'exposition est composée de 8 affiches (bâches) AO.

<https://www.gesteau.fr/vie-des-territoires/exposition-sur-les-tetes-de-bassin-versant-en-nouvelle-aquitaine>

Article 3 – Règlement

L'établissement a pris connaissance des modalités de prêt et les accepte.

Signature du responsable, précédée de la mention « lu et approuvé

Article 4- Etablissement

Le matériel de l'exposition est mis à la disposition du preneur qui la présentera dans les locaux suivants :

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Local d'accueil :

RETOUR

Exposée rendue le :

Signature du preneur :

Signature du prêteur :



Avec le concours financier de la
Région Nouvelle-Aquitaine



Formulaire 3

Etat des lieux

Au moment du prêt			Au retour		
Très bon état	Bon état	Abîmé	Très bon état	Bon état	Abîmé

Remarques :